



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.3/1997/3/Add.1
8 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Vingt-neuvième session
10-14 février 1997
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

PROBLÈMES CRUCIAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

Rapports sur certains problèmes cruciaux en matière
de statistiques économiques

Note du Secrétaire général

INTRODUCTION

1. À sa dix-huitième session (New York, 16-18 avril 1996), le Groupe de travail de la Commission de statistique sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination a demandé à la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU de collaborer avec la Banque mondiale et un certain nombre de pays à l'élaboration de termes de référence appropriés en vue de procéder à un examen complet du Programme de comparaison internationale (PCI) (E/CN.3/1997/19, par. 24); les termes de référence considérés sont présentés dans l'annexe au présent rapport. Ils ont été mis au point par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, en collaboration avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et l'Office statistique de la Communauté européenne (Eurostat), après consultation avec des experts de deux États Membres (Autriche et États-Unis d'Amérique).

2. Eurostat a récemment procédé à une évaluation approfondie du Programme de comparaison internationale régional africain dont il a publié les résultats dans un rapport à la Commission de statistique. Par ailleurs, l'OCDE a informé les autres organismes chargés de la coordination du PCI qu'elle avait entamé l'examen du programme conjoint Eurostat-OCDE sur la parité de pouvoir d'achat. Les termes de référence utilisés par l'OCDE sont sensiblement les mêmes que ceux utilisés pour l'évaluation du PCI au niveau mondial qui figurent dans l'annexe. L'OCDE prévoit de recruter un consultant pour procéder à cet examen en 1997.

* E/CN.3/1997/1.

3. Les organismes de coordination du PCI – la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE et Eurostat – proposent à la Commission de statistique, au cas où elle souhaiterait procéder à un examen du PCI au niveau mondial, de le faire une fois que l'OCDE aura achevé l'examen de son programme régional de parité de pouvoir d'achat. Ainsi, l'examen pourra être étendu à l'ensemble du PCI au niveau mondial. À cette fin, il est proposé que a) le Président de la Commission de statistique nomme un comité directeur pour superviser le travail du ou des consultants devant être engagés pour procéder à cet examen, et b) que le ou les consultants soient choisis par le comité directeur en question parmi un nombre restreint de candidats dont les noms pourraient être proposés par les organismes de coordination du PCI énumérés ci-dessus, étant entendu que le consultant chargé de l'examen de l'OCDE peut être l'un des candidats. La liste des consultants susceptibles d'être retenus pourrait être présentée au Président par la Division de statistique si la Commission décide d'entreprendre l'évaluation du PCI au niveau mondial. Cette évaluation pourrait débuter au deuxième semestre de 1997 et le rapport final pourrait être présenté au Groupe de travail à sa vingtième session, en 1998.

4. L'évaluation du PCI au niveau mondial dépendra de la disponibilité des fonds.

QUESTIONS À EXAMINER

5. La Commission de statistique est invitée à présenter ses observations sur les termes de référence proposés pour l'évaluation du PCI au niveau mondial et souhaitera peut-être décider de procéder ou non à l'évaluation et, dans l'affirmative, déterminer quelles en seront les modalités. La Commission est notamment invitée à se prononcer sur les questions ci-après :

- a) La Commission souscrit-elle aux termes de référence proposés?
- b) La Commission souscrit-elle à la méthode d'évaluation proposée plus haut?

Annexe

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE COMPARAISON INTERNATIONALE (PCI) AU NIVEAU MONDIAL

Orientation générale du processus d'évaluation

1. Procéder à une analyse détaillée des problèmes techniques liés au PCI et évaluer la viabilité de son cadre général. Poser les bases d'un programme d'amélioration et proposer des mesures concrètes pour sa mise en oeuvre progressive. Évaluer les incidences financières des mesures proposées. Résumer les conclusions et les présenter dans un rapport.

Mesures à prendre

2. Établir des critères objectifs permettant d'évaluer la validité des résultats du PCI et les utiliser pour procéder à une évaluation critique de l'exactitude et de la qualité des données sur la parité de pouvoir d'achat (PPA).

3. Procéder à un examen général des utilisations analytiques courantes auxquels donnent lieu les résultats du PCI. Déterminer la fiabilité des estimations disponibles relatives au PCI pour ce type d'utilisation, notamment la pratique qui consiste à utiliser la parité de pouvoir d'achat pour l'agrégation des données sur les pays afin d'obtenir des taux de croissance par groupe de pays, par région et au niveau mondial. Préciser les domaines dans lesquels la notion de PPA peut être utilisée comme instrument d'analyse. Identifier les différents types d'analyse se prêtant à une exploitation aussi poussée que possible des données sur les prix et les dépenses ainsi que des autres éléments de cette catégorie de données que fournissent actuellement les pays participant à la collecte d'informations sur les PPA aux niveaux régional et mondial. Identifier les défaillances et les lacunes auxquelles il faudra remédier afin de renforcer l'exploitation des résultats du PCI aux fins d'analyse et examiner les améliorations susceptibles d'être apportées.

4. Examiner la possibilité de renforcer l'appui technique au programme. Évaluer l'efficacité des méthodes utilisées pour comparer des pays géographiquement éloignés. Identifier les problèmes techniques non résolus et recenser les domaines qui nécessitent de nouvelles recherches afin d'établir des chiffres fiables. Préciser les avantages escomptés d'une plus grande fiabilité des résultats grâce à l'examen de questions telles que la validité du plan d'échantillonnage, le choix des méthodes d'agrégation, la prise en compte des différences de qualité et des produits techniquement avancés, l'équilibre à établir entre l'exercice d'un jugement théorique et l'application des méthodes statistiques scientifiques, etc.

5. Examiner les possibilités de réduire le coût du programme sans compromettre la qualité et la quantité des données. Proposer l'introduction de démarches théoriques et de pratiques nouvelles permettant aux pays de tirer directement profit de leur participation et de voir leur tâche facilitée. Démontrer l'utilité des résultats du PCI aux niveaux national et international. Examiner les différentes manières d'exploiter au maximum les données sur les indices nationaux des prix à la consommation pour obtenir les données nécessaires au PCI en dépit des différences entre les objectifs des deux programmes en matière d'évaluation.
